

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/944

Demande d'application d'une gratuité partielle dans le cadre de la redevance d'occupation de locaux mis à la disposition de l'Association "Lyon Olympique Echecs", sis 5 place du Marché à Lyon 9e

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 16 MARS 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAINE (pouvoir à M. COULON)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/944 - DEMANDE D'APPLICATION D'UNE GRATUITE PARTIELLE DANS LE CADRE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DE LOCAUX MIS A LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION "LYON OLYMPIQUE ECHECS", SIS 5 PLACE DU MARCHE A LYON 9E (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un ensemble de locaux anciennement centre administratif du 9^e, situé 5, place du Marché à Lyon 9^e, de section cadastrale BL 166, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 09037, relevant de son domaine public.

Afin d'assurer le développement de la vie associative autour de la pratique sportive du jeu d'échecs, la Ville de Lyon met à disposition de l'Association « Lyon Olympique Echecs » une partie des locaux susvisés, rénovés et adaptés aux effectifs accueillis par le club, comprenant un ensemble de locaux d'une surface de 482 m² environ situé au rez-de-chaussée (et au sous-sol pour un local de stockage) du bâtiment et notamment :

- locaux logistique et personnel : 109 m² ;
- accueil et administration : 49 m² ;
- activités (3 salles + 1 salle informatique) : 252 m² ;
- circulations : 72 m².

En effet, les locaux dont disposait précédemment cette association, situés 3 rue de l'Angile à Lyon 5^e, étaient devenus exigus et inadaptés à l'activité du club.

Par décision de M. le Maire de Lyon en date du 13 janvier 2015, il a été procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire à titre onéreux au profit de l'Association « Lyon Olympique Echecs », d'une partie des locaux situés 5 place du Marché à Lyon 9^e, pour une durée de 3 ans à compter du 15 décembre 2014, prorogeable par tacite reconduction par période de 3 ans dans la limite d'une durée totale de 9 ans, moyennant le versement d'une redevance annuelle de 62 352 € payable par terme mensuel d'avance.

Toutefois, s'agissant d'une association dont les activités contribuent considérablement au développement de la politique sportive de la Ville de Lyon et ainsi de la pratique du jeu d'échecs, je demande au Conseil municipal l'application d'une gratuité partielle s'élevant à 57 552 €, la mise à disposition au profit de Lyon Olympique Echecs étant effectivement consentie moyennant une redevance annuelle de 4 800 €, payable par terme mensuel d'avance.

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

L'application à l'Association « Lyon Olympique Echecs » d'une gratuité partielle dans le cadre de la perception de la redevance d'occupation des locaux mis à sa disposition, 5 place du Marché à Lyon 9^e, est approuvée.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT